

## Une nouvelle méthode de calcul pour la qualité de l'air

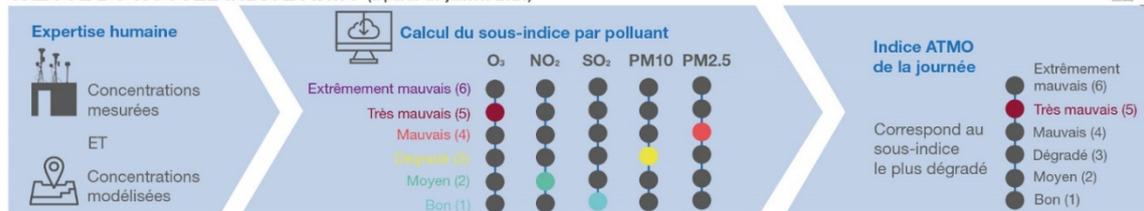
Depuis le début de l'année, un nouvel indice de la qualité de l'air ATMO a été mis en place. L'arrêté du 10 juillet 2020 définit la nouvelle version de cet indicateur. Diffusé par les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), l'indice ATMO caractérise l'air que nous respirons, à l'instar des prévisions météorologiques et informe le citoyen du comportement à adapter en conséquence.

Valeur unique calculée, chaque jour, à partir des concentrations prévues pour cinq polluants, l'indice ATMO attribue, par polluant, un sous-indice déterminé sur une échelle de « Bon » à « Extrêmement mauvais ». Le plus dégradé de ces cinq sous-indices donne l'indice ATMO de la journée.

### Comment se calcule le nouvel indice ATMO ?

L'indice ATMO est une valeur unique calculée, chaque jour, à partir des concentrations prévues pour cinq polluants. Pour chaque polluant, un sous-indice est déterminé sur une échelle de « Bon » à « Extrêmement mauvais ». Le plus dégradé de ces cinq sous-indices donne l'indice ATMO de la journée.

#### CALCUL DU NOUVEL INDICE ATMO (à partir de janvier 2021)



### Le nouvel indice qualifie de façon différente la qualité de l'air sur le territoire par rapport à l'ancien indice.

Cela ne signifie pas que la qualité de l'air se dégrade mais plutôt que la nouvelle méthode de calcul se veut plus vigilante.

La nomenclature des qualificatifs a été modifiée avec la suppression de l'indice « Très bon » et l'apparition de l'indice « Extrêmement mauvais ».

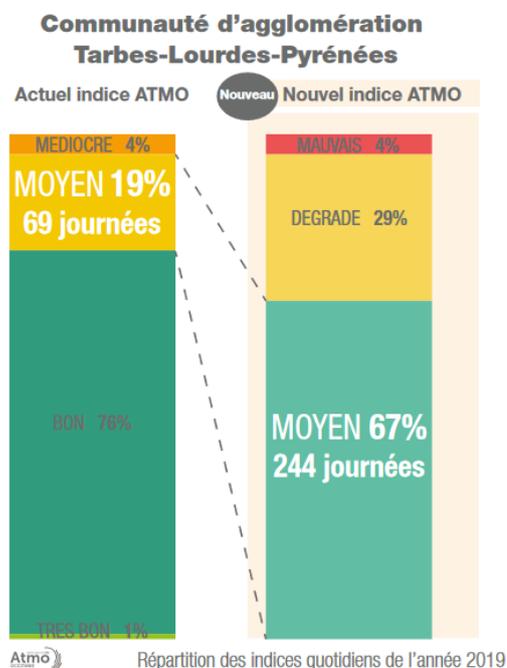
Une nouvelle méthode de calcul a été mise en place incluant notamment les particules fines PM<sub>2.5</sub> et la diminution des seuils de concentration de polluants associés aux différents qualificatifs.

Autre donnée importante, l'indice « Mauvais » et les épisodes de pollution ne sont plus liés. La qualité de l'air pourra ainsi être qualifiée de mauvaise sans qu'il n'y ait déclenchement d'un épisode de pollution.

## Quelles évolutions pour la Communauté d'agglomération ?

Ces nouvelles méthodes de calcul dégradent la qualification de l'indice avec une augmentation du nombre de jours où la qualité de l'air est « Moyenne », « Dégradée », « Mauvaise » ou « Très mauvaise ». Pour autant, la qualité de l'air ne se dégrade pas.

Sur la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la qualité de l'air sera majoritairement qualifiée de « Moyenne » et non plus de « Bonne ». On remarque aussi que le nombre de journées où la qualité de l'air est qualifiée de « Mauvaise » est plus élevé qu'auparavant.



## L'agglo & l'ATMO :

Parmi ses compétences, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées exerce celle de la « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte le thème de la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Dans ce cadre, la CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Le territoire compte trois stations : une à Tarbes et deux à Lourdes. Ces stations fixes permettent de mesurer en continu les polluants suivants : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, particules en suspension, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques et benzène. Ainsi, quotidiennement, un indice ATMO est calculé et édité dans la presse locale et sur le site de la Communauté d'agglomération.

En outre, ATMO Occitanie envoie mensuellement une analyse plus exhaustive des stations.

Plus d'informations sur la page dédiée de notre site internet : [www.agglo-tlp.fr/atmo-qualite-de-l-air](http://www.agglo-tlp.fr/atmo-qualite-de-l-air)